



## sanction deguisee fonction publique hospitaliere

Par **mias**, le **07/07/2020** à **14:33**

bonjour

infirmiere anesthesiste cadre de sante, suite a deux lettres d'ambulanciers indiquant que ma facon de parler etait inacceptable, j'ai vu la DPRS qui me demande de faire une formation communication. 10 jours plus tard la DPRS me reconvoque et m'indique qu'ils me changent de service. j'etais cadre de sante au samu smur et je me retrouve cadre de santé en medecine gériatrique. bien sur je n'ai pas vu les lettres et ce que l'on me reproche, ce ne sont que des dires, l'acces au courrier ou une reunion avec les auteurs n'a pas été possible.

ce changement de service a eu une consequence pecuniaire car j'ai perdu la NBI qui d'ailleurs m'était donné depuis 19 ans meme quand j'ai exercé en soins de suite

je voudrais savoir si je peux considérer cela comme une sanction deguisée, sachant qu'un des ambulancier n'a rien car part a la retraite et l'autre doit partir 9 mois dans un autre service pour lequel il bénéficie d'une formation. sachant que la cadre sup et la DPRS trouvait derangant cet ambulancier a profité de cette lettre pour le faire changer de service et donc j'ai l'impression que j'ai été l'élément sacrifié sur aucune véritable faute

merci de votre réponse

Par **P.M.**, le **07/07/2020** à **15:19**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique Hospitalière...